



## 4

SNUipp65 BP 841 65 000 Tarbes Cedex

siège : ancienne Ecole Jules Ferry / 5, rue André Breyer à Tarbes

tél : 05 62 34 90 54

fax : 05 62 34 91 06

courriel : [snu65@snuipp.fr](mailto:snu65@snuipp.fr)

site : <http://65.snuipp.fr/>

**c'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>**

chers collègues,

en pdf joints, vous trouverez la déclaration liminaire du SNUipp.FSU65 et notre compte-rendu du CTSD de ce matin.

informations importantes à retenir pour tous :

l'enveloppe budgétaire pour le remboursement des frais de déplacements est vide jusqu'à la fin de l'année 2012.

donc :

- vous ne serez pas remboursés quand vous vous rendrez en réunion de directeurs, en animation pédagogique, en stage. Par voie de conséquence, vous ne serez pas convoqués mais invités.

pour les stages, vous pouvez renoncer à y participer : informez votre IEN de votre décision.

pour les anim péda : vous pouvez rester dans votre école. Informez votre IEN et indiquez-lui, s'il vous le demande, quelles actions d'auto-formation vous avez menées pendant ce temps.

pour les directeurs : vous informez votre IEN pour quelle raison vous ne participerez pas à la réunion à laquelle il vous invite.

- formation LVE : devient une priorité départementale

voir dispositif dans le CR.

l'IEN en charge du dossier, a indiqué qu'il y aurait également une proposition d'atelier de conversation, dont la participation sera basée sur le volontariat.

Le SNUipp.FSU65 a demandé si la participation à cet atelier serait déduite des heures d'animations pédagogiques. La réponse n'étant pas très claire, nous reposerons la question en CAPD.

cordialement

joëlle noguère



Le service public d'éducation, nos métiers,  
on les aime, *ensemble* on les défend !

